Indications prothèses de genou

IMPLANTS ARTICULAIRES DU GENOU HAS nov 2012 : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1345397/fr/implants-articulaires-de-genou

1/ PROTHESES UNICOMPARTIMENTALES FEMORO-TIBIALES (PUC-FT)

Indications :

Arthrose primitive ou secondaire quelle qu'en soit l'étiologie intéressant un compartiment fémoro-tibial. Cette arthrose est fonctionnellement sévère, provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois.

Une prothèse unicompartimentale fémoro-tibiale est constituée par l'association systématique d'un **implant fémoral unicondylien** et d'un **implant tibial unicompartimental.**

L'implant tibial se compose soit d'un implant tibial monobloc polyéthylène, ou de l'association d'une embase métallique avec un insert en polyéthylène. La prise en charge d'un implant tibial monobloc tout polyéthylène exclut la prise en charge d'une embase et d'un insert et réciproquement

LIGNES GENERIQUES PROPOSEES POUR CONSTITUER UNE PUC-FT

Implant fémoral unicondylien pour PUC-FT		
Implant fémoral unicondylien cimenté	L'implant est métallique, cimenté.	→ 3124027
Implant fémoral unicondylien non cimenté	L'implant est métallique, non cimenté et doit avoir un effet de surface.	→ 3151662
Implant tibial unicompartimental pour PUC-FT		
Implant tibial monobloc unicompartimental		
Implant tibial unicompartimental monobloc polyéthylène cimenté	L'implant tibial est en polyéthylène monobloc, cimenté.	→ 3101606
Embase tibiale unicompartimentale et insert		
Embase tibiale unicompartimentale cimentée	L'embase tibiale est métallique, cimentée.	→ 3131990
Embase tibiale unicompartimentale non cimentée	L'embase tibiale est métallique, non cimentée et doit avoir un effet de surface. Les vis de fixation sont incluses.	→ 3100920
Insert tibial unicompartimental en polyéthylène	L'insert est en polyéthylène. Il est fixe ou mobile.	→ 3101606

L'embase tibiale comprend la tige standard. Les implants tibiaux monobloc avec embase comprenant une partie métallique et un surmoulage en polyéthylène sont pris en charge par addition des références de l'insert et de l'embase correspondants

2/ PROTHESES UNICOMPARTIMENTALES FEMORO-PATELLAIRES (PUC-FP)

Indications :

Arthrose fémoro-patellaire isolée majeure symptomatique avec présence d'anomalies radiographiques (stade 3 ou 4 de la classification IWANO).

Une prothèse unicompartimentale fémoro-patellaire est constituée par l'association d'un implant trochléen et d'un implant patellaire.

LIGNES GENERIQUES PROPOSEES POUR CONSTITUER UNE PUC-FP		
Implant trochléen pour prothèse fémoro-patellaire pour PUC-FP		
Implant trochléen cimenté	L'implant est métallique, cimenté.	3110539
Implant trochléen non cimenté	L'implant est métallique, non cimenté et doit avoir un effet de surface.	3140931

3/ PROTHESES TRICOMPARTIMENTALES A GLISSEMENT (PTG)

Indications :

Arthropathie quelle qu'en soit l'étiologie fonctionnellement sévère provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical ou chirurgical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois.

Les prothèses tricompartimentales à glissement sont des prothèses de remplacement de la trochlée, des 2 condyles fémoraux, du plateau tibial, et dans certains cas de la rotule. L'implant fémoral et l'implant tibial sont indépendants l'un de l'autre ; ils roulent et glissent l'un sur l'autre par l'intermédiaire d'un insert en polyéthylène.

PTG STANDARD :	PTG CONTRAINTE :	PTG POUR RECONSTRUCTION EPIPHYSAIRE :
Ces prothèses sont utilisées en première intention ou en reprise d'arthroplastie. Elles sont constituées : - D'un **implant fémoral** - D'un **implant tibial monobloc** ou modulaire - +/- d'un **implant patellaire** Dans de rares cas **l'utilisation de tiges d'extension est possible** (ostéoporose) La **prise en charge est incompatible avec la prise en charge de cales de comblement**. L'existence d'un défect osseux rendant nécessaire l'ajout de cales de comblement **impose l'utilisation d'une prothèse à glissement de reconstruction épiphysaire**	Ces prothèses utilisées en 1ère intention ou en reprise d'arthroplastie dans les situations cliniques suivantes : - Défaillance ligamentaire périphérique sans défect osseux épiphysaire - Déviation axiale importante Des contraintes sur la fixation osseuse nécessite une extension de l'ancrage par des tiges d'extension tibiale et /ou fémorale qui sont par conséquent **incluses** dans la définition de ces prothèses. **Cette catégorie de prothèses exclut** les prothèses à charnière et les prothèses de reconstruction. Elles sont constituées : - D'un **implant fémoral** - D'un **implant tibial monobloc** ou modulaire - +/- d'un **implant patellaire** - De **tiges d'extension fémorale et/ou tibiale**	Ces prothèses sont utilisées en première intention ou en reprise d'arthroplastie dans les situations cliniques suivantes : - Défect osseux épiphysaire (comblement dans la limite de 20 mm au fémur et 15 mm au tibia). - Fragilité épiphysaire majeure menaçant la fixation primaire de l'implant : ostéoporose, ostéopénie, séquelle de chirurgie préalable, arthropathie hémophilique, séquelle de nécrose etc. Ce sont des prothèses à glissement postéro-stabilisées (quel que soit le degré de contrainte) conçues pour être utilisées de façon systématique avec **des cales de comblement** et des **tiges d'extension** qui se fixent sur **l'implant fémoral et/ou tibial**. Elles sont constituées : - D'un **implant fémoral** - D'un **implant tibial monobloc** ou modulaire - +/- d'un **implant patellaire** - De **tiges d'extension fémorale et/ou tibiale** - De **cales de comblement**

	La **prise en charge est incompatible avec la prise en charge de cales de comblement.** L'existence d'un défect osseux rendant nécessaire l'ajout de cales de comblement **impose l'utilisation d'une prothèse à glissement de reconstruction épiphysaire.** La prise en charge de ce type de prothèse **ne peut être cumulée avec la prise en charge individualisée de tiges d'extension.**	La prise en charge **ne peut être cumulée avec la prise en charge individualisée de cales de comblement et tiges d'extension**.

Il est **possible d'associer** un implant tibial pour prothèse à glissement de reconstruction épiphysaire à un implant fémoral pour prothèse tricompartimentale à glissement standard ou contrainte et inversement, en reprise (remplacement d'un implant), ou plus rarement en première implantation.

Les dessins doivent être compatibles, conformément aux préconisations du fabricant

LIGNES GENERIQUES PROPOSEES POUR CONSTITUER UNE PTG		
Implant fémoral bicondylien pour PTG		
Implant fémoral bicondylien cimenté		
Implant fémoral cimenté pour prothèse à glissement standard	L'implant fémoral est métallique, cimenté. Il possède une trochlée anatomique ou non.	3127942
Implant fémoral cimenté pour prothèse à glissement contrainte	L'implant fémoral est métallique, cimenté. Le dessin de l'implant fémoral est compatible avec le dispositif tibio-fémoral de stabilisation dans le plan frontal. Il comporte une tige d'extension. Il possède une trochlée anatomique ou non.	3127942
Implant fémoral cimenté pour prothèse à glissement de reconstruction épiphysaire	L'implant fémoral est métallique, cimenté. Il est conçu pour permettre l'adjonction des implants complémentaires : cales de comblement (dans la limite de hauteur de 20 mm, 4 cales au maximum) et une tige d'extension. Il possède une trochlée anatomique ou non.	3127942
Implant fémoral bicondylien non cimenté		
Implant fémoral non cimenté pour prothèse à glissement standard	L'implant fémoral est métallique, non cimenté, et doit avoir un effet de surface. Il possède une trochlée anatomique ou non.	3151047
Implant fémoral non cimenté pour prothèse à glissement contrainte	L'implant fémoral est métallique, non cimenté et doit avoir un effet de surface. Le dessin de l'implant fémoral est compatible avec le dispositif tibio-fémoral de stabilisation dans le plan frontal. Il comporte une tige d'extension. Il possède une trochlée anatomique ou non.	3151047
Implant fémoral non cimenté pour prothèse à glissement de reconstruction épiphysaire	L'implant fémoral est métallique, non cimenté et doit avoir un effet de surface. Il est conçu pour permettre l'adjonction d'implants complémentaires : cales de comblement (dans la limite de hauteur de 20 mm, 4 cales au maximum), et une tige d'extension. Il possède une trochlée anatomique ou non.	3151047

Implant tibial pour PTG		
Embase tibiale cimentée		
Embase tibiale monobloc ou modulaire cimentée pour prothèse à glissement standard	L'embase tibiale est métallique, cimentée. L'implant tibial *metal back* monobloc ou modulaire est constitué de l'embase tibiale associée à un insert tibial en polyéthylène fixe ou mobile.	**3131990**
Embase tibiale monobloc ou modulaire cimentée pour prothèse à glissement contrainte	L'embase tibiale est métallique, cimentée. L'implant tibial *metal back* monobloc ou modulaire est constitué de l'embase tibiale associée à un insert tibial en polyéthylène fixe ou mobile adapté à la contrainte. Il comporte une tige d'extension.	**3131990**
Embase tibiale monobloc ou modulaire cimentée pour prothèse à glissement de reconstruction épiphysaire	L'embase tibiale est métallique, cimentée. Cet implant est conçu pour permettre l'adjonction d'implants complémentaires : cales de comblement (dans la limite de hauteur de 15 mm, 2 cales au maximum), et une tige d'extension. L'implant tibial *metal back* monobloc ou modulaire est constitué de l'embase tibiale associée à un insert tibial en polyéthylène fixe ou mobile.	**3131990**
Implant tibial monobloc cimenté		
Implant tibial en polyéthylène monobloc	L'implant tibial est en polyéthylène monobloc, cimenté.	**3101606**
Embase tibiale non cimentée		
Embase tibiale modulaire ou monobloc non cimentée pour prothèse à glissement standard	L'embase tibiale est métallique, non cimentée et doit avoir un effet de surface. L'implant tibial *metal back* monobloc ou modulaire est constitué de l'embase tibiale associée à un insert tibial en polyéthylène fixe ou mobile. Les vis de fixation sont incluses.	**3100920**
Embase tibiale modulaire ou monobloc non cimentée pour prothèse à glissement contrainte	L'embase tibiale est métallique, non cimentée et doit avoir un effet de surface. L'implant tibial *metal back* monobloc ou modulaire est constitué de l'embase tibiale associée à un insert tibial en polyéthylène fixe ou mobile adapté à la contrainte. Il comporte une tige d'extension. Les vis de fixation sont incluses.	**3100920**
Embase tibiale monobloc ou modulaire non cimentée pour prothèse à glissement de reconstruction épiphysaire	L'embase tibiale est métallique, non cimentée et doit avoir un effet de surface. Cet implant est conçu pour permettre l'adjonction d'implants complémentaires : cales de comblement (dans la limite de hauteur de 15 mm, 2 cales au maximum) et une tige d'extension. L'implant tibial *metal back* monobloc ou modulaire est constitué de l'embase tibiale associée à un insert tibial en polyéthylène fixe ou mobile. Les vis de fixation sont incluses.	**3100920**
Insert tibial		
Insert tibial	L'insert est en polyéthylène. Il est fixe ou mobile, contraint ou non contraint. Il fait partie de l'implant tibial ou peut être utilisé seul en cas de reprise avec changement de l'insert seul.	**3101606**

Implants complémentaires pour PTG	
Tige d'extension fémorale ou tibiale	Tige d'extension métallique permettant un ancrage à une distance étendue à la diaphyse. Sa présence augmente la sécurité de l'ancrage prothétique par rapport à la quille d'extension. Elle est monobloc ou modulaire. La prise en charge individualisée d'une tige d'extension pour les prothèses à glissement standard est possible. Néanmoins, il s'agit d'une situation clinique peu fréquente (fragilité osseuse : ostéoporose, ostéopénie locale, etc.). La prise en charge individualisée de ces tiges d'extension est incompatible avec la prise en charge d'une PTG contrainte ou de reconstruction épiphysaire. Dans ces cas, la nomenclature prévoit leur prise en charge via la ligne générique de l'implant tibial et/ou fémoral.

4/ PROTHESES TRICOMPARTIMENTALES A CHARNIERE (PTCH)

Indications :

Arthropathie invalidante du genou

PTCh STANDARD	PTCh POUR RECONSTRUCTION EPIPHYSO-METAPHYSO-DIAPHYSAIRE
Sans ou avec défect osseux limité, en première intention lors de situations cliniques particulières ou en reprise d'arthroplastie : - Défaillance ligamentaire périphérique majeure - Déviation axiale importante - Défects osseux - Déficience neuro-musculaire - Reconstruction tumorale - Reprise d'arthroplastie de genou Elle est constituée : - D'un **implant fémoral** - D'un **implant tibial monobloc ou modulaire** - +/- d'un **implant patellaire** - De **tiges d'extension fémorale et/ou tibiale** En complément possible mais non systématiquement associés à la prothèse - De **cales de comblement** La prise en charge **ne peut être cumulée avec la prise en charge individualisée de tiges d'extension.**	En première intention lors de situations cliniques particulières ou en reprise d'arthroplastie lorsqu'existe un défect osseux dépassant les limites de l'épiphyse (supérieur à 20 mm au fémur et 15 mm au tibia) quelle qu'en soit l'origine (tumeur etc.). Elle est constituée : - D'un **implant fémoral** - D'un **implant tibial monobloc ou modulaire** - +/- d'un **implant patellaire** - De **tiges d'extension fémorale et/ou tibiale** - De **cales de comblement** La prise en charge **ne peut être cumulée avec la prise en charge individualisée de cales de comblement et de tiges d'extension.**

Ces prothèses sont constituées d'un implant fémoral et d'un implant tibial unis par axe reliant les 2 composants entre lesquels s'insère un implant en polyéthylène

Le principe de la charnière induit une contrainte plus importante sur les interfaces osseuses, ce qui nécessite une extension **de l'ancrage intramédullaire fémoro-tibial ;** cette prothèse **inclut les tiges d'extension.**

Ce sont des **prothèses tricompartimentales à très forte contrainte.**

LIGNES GENERIQUES PROPOSEES POUR CONSTITUER UNE PTCH		
Implant fémoral pour PTCH		
Implant fémoral bicondylien cimenté		
Implant fémoral cimenté pour prothèse tricompartimentale à charnière standard	L'implant fémoral est métallique, cimenté. Il dispose d'une articulation par charnière avec l'implant tibial. Il comporte une tige d'extension monobloc ou modulaire.	3127942
Implant fémoral cimenté pour prothèse tricompartimentale à charnière pour reconstruction épiphyso-métaphyso-diaphysaire	L'implant fémoral est métallique, cimenté. Il dispose d'une articulation par charnière avec l'implant tibial. L'implant fémoral a un volume qui vient combler les pertes de substance osseuse. Il comporte des implants complémentaires : tige d'extension monobloc ou modulaire et cales de comblement (pour un defect osseux supérieur à 20 mm).	3127942
Implant fémoral bicondylien non cimenté		
Implant fémoral non cimenté pour prothèse tricompartimentale à charnière standard	L'implant fémoral est métallique, non cimenté et doit avoir un effet de surface. Il dispose d'une articulation par charnière avec l'implant tibial. Il comporte une tige d'extension monobloc ou modulaire.	3151047
Implant fémoral pour prothèse tricompartimentale à charnière pour reconstruction épiphyso-métaphyso-diaphysaire	L'implant fémoral est métallique, non cimenté et doit avoir un effet de surface. Il dispose d'une articulation par charnière avec l'implant tibial. L'implant fémoral a un volume qui vient combler les pertes de substance osseuse. Il comporte des implants complémentaires : tige d'extension monobloc ou modulaire et cales de comblement (pour un défect osseux supérieur à 20 mm).	3151047
Implant tibial pour PTCh		
Embase tibiale cimentée		
Embase tibiale modulaire cimentée pour prothèse tricompartimentale à charnière standard	L'embase tibiale est métallique, cimentée. Elle constitue l'implant tibial en association avec un insert en polyéthylène. Le dessin de l'implant tibial est adapté à la charnière. Elle comporte de façon systématique une tige d'extension monobloc ou modulaire.	3105811
Embase tibiale modulaire cimentée pour prothèse tricompartimentale à charnière pour reconstruction épiphyso-métaphyso-diaphysaire	L'embase tibiale est métallique, cimentée. Elle constitue l'implant tibial en association avec un insert en polyéthylène. Le dessin de l'implant tibial est adapté à la charnière. L'embase a un volume qui vient combler les pertes de substance osseuse. Elle comporte de façon systématique des implants complémentaires : tige d'extension et cales de comblement (pour un défect osseux supérieur à 15 mm).	3105811
Embase tibiale non cimentée		
Embase tibiale non cimentée pour prothèse tricompartimentale à charnière standard	L'embase tibiale est métallique, non cimentée et doit avoir un effet de surface. Elle constitue l'implant tibial en association avec un insert en polyéthylène. Le dessin de l'implant tibial est adapté à la charnière. Elle comporte de façon systématique une tige d'extension monobloc ou modulaire.	3175711
Embase tibiale non cimentée pour prothèse tricompartimentale à charnière pour reconstruction épiphyso-métaphyso-diaphysaire	L'embase tibiale est métallique, non cimentée et doit avoir un effet de surface. Elle constitue l'implant tibial en association avec un insert en polyéthylène. Le dessin de l'implant tibial est adapté à la charnière. L'embase a un volume qui vient combler les pertes de substance osseuse. Elle comporte de façon systématique des implants complémentaires : tige d'extension et cales de comblement (pour un défect osseux supérieur à 15 mm).	3175711
Insert tibial		
Insert tibial en polyéthylène	L'insert est en polyéthylène, son dessin est spécifique des prothèses à charnière. Il est fixe ou mobile. Il fait partie de l'implant tibial ou peut être utilisé seul en cas de reprise avec changement de l'insert seul.	3181870

Implants complémentaires pour PTCh	
Cales de comblement	Dispositif circulaire (cale complète) ou semi circulaire (demi-cale) métallique qui permet de combler une perte de substance osseuse dans la limite de hauteur de 15 mm au tibia et 20 mm au fémur dans les prothèses tricompartimentales à charnière standard. Leur utilisation n'est pas systématique et la prise en charge individualisée d'une cale de comblement est limitée aux situations pour lesquelles elles sont nécessaires en association avec une prothèse tricompartimentale à charnière standard. La prise en charge doit limiter l'utilisation à 4 cales au maximum au fémur et 2 cales au maximum au tibia. La prise en charge individualisée des cales de comblement est incompatible avec la prise en charge d'une PTCh pour reconstruction épiphyso-métaphyso-diaphysaire. Dans ce cas, la nomenclature prévoit leur prise en charge via la ligne générique de l'implant tibial et/ou fémoral.

5/ COMPOSANT COMMUN A PLUSIEURS TYPES DE PROTHESES DE GENOU : IMPLANT PATELLAIRE

L'implant patellaire est commun à la prothèse fémoro-patellaire et tricompartimentale quel que soit le degré de contrainte.

Ses indications sont sous-tendues à celles des prothèses dont il constitue un des composants

La fixation habituelle d'un implant patellaire est cimentée.

L'implant patellaire est utilisé seul ou en association avec les implants suivants :
- prothèses unicompartimentales fémoro-patellaires,
- prothèses tricompartimentales à glissement standard,
- prothèses tricompartimentales à glissement contraintes,
- prothèses tricompartimentales à glissement de reconstruction épiphysaire
- prothèses tricompartimentales à charnière standard,
- prothèses tricompartimentales à charnière pour reconstruction épiphyso-métaphyso diaphysaire.

LIGNES GENERIQUES PROPOSEES POUR LES IMPLANTS PATELLAIRES		
Implant patellaire en polyéthylène cimentée	L'implant patellaire est monobloc en polyéthylène, il est cimenté	3157570
Implant patellaire *metal back* cimenté	L'implant patellaire est constitué d'une embase métallique et d'un insert en polyéthylène monobloc ou modulaire. Il est cimenté.	3104830
Implant patellaire *metal back* non cimenté	L'implant patellaire est constitué d'une embase métallique et d'un insert en polyéthylène monobloc ou modulaire. L'embase n'est pas cimentée et doit avoir un effet de surface.	3173764

6/ AUTRES IMPLANTS

- **PROTHESE TOTALE SPECIALE**

Indications :

Cet implant répond à des besoins spécifiques, liés à l'état du genou ou éventuellement aux mensurations atypiques du patient. Il est réalisé à l'unité (à partir des mesures du malade).

Leur prise en charge est soumise à l'obligation d'entente préalable conformément à l'article R. 165-23 du Code de la sécurité sociale.

La demande d'entente préalable doit comporter la preuve médicale que la pose d'un implant standard ou de reprise ne convient pas

Il est indiqué dans les situations suivantes :

- Reconstruction liée à une perte de substance osseuse d'origine tumorale lorsque la modularité ne permet pas la reconstruction

- Morphologie atypique (nanisme, gigantisme) et pédiatrie

- Certaines séquelles de traumatologie

- **IMPLANT CENTRO-MEDULLAIRE A EFFET D'ARTHRODESE DU GENOU**

Indications :

- Perte de fonction de l'appareil extenseur quelle qu'en soit l'étiologie

- Impossibilité de conservation de la mobilité du genou

L'objectif de ce dispositif est d'obtenir une arthrodèse fémoro-tibiale.
Ce n'est pas un dispositif destiné à faire une arthrodèse par ostéosynthèse interne (clou centromédullaire, plaque, vis) ou externe (fixateur externe tibiofémoral).

LIGNE GENERIQUE PROPOSEE POUR CONSTITUER UNE PROTHESE TOTALE SPECIALE		LIGNE GENERIQUE PROPOSEE POUR CONSTITUER UN IMPLANT CENTRO-MEDULLAIRE A EFFET D'ARTHRODESE	
Prothèse totale spéciale	Prothèse totale à glissement ou à charnière réalisée en fonction du cahier des charges imposé par le cas clinique unique du patient.	Implant centro-médullaire à effet d'arthrodèse	Tige intra-médullaire fémorale unie à la tige intra-médullaire tibiale par une pièce intermédiaire non mobile
3195375		3171110	